



## **EUROPE/CONFEDERATION HELVETIQUE - La mutilation génitale féminine, violence contre les droits humains**

Genève (Agence Fides) – La Journée mondiale contre la mutilation génitale féminine vient d’être célébrée. Selon les données diffusées par l’Organisation mondiale de la Santé, au moins 140 millions de femmes adultes et de jeunes filles de moins de 15 ans ont subi cette atroce procédure dans 29 pays d’Afrique et du Moyen-Orient. Il s’agit de 36% des fillettes et de 53% des femmes d’âge compris entre 45 et 49 ans. Au niveau international, la mutilation génitale féminine est considérée comme une violation des droits humains à la santé, à la sécurité et à l’intégrité physique outre à être une torture cruelle, inhumaine et dégradante et une forme extrême de discrimination des femmes et des fillettes. En 2008, le Fonds des Nations unies pour la Population et l’UNICEF ont lancé un programme ayant pour but d’éliminer cette pratique, programme auquel ont adhéré environ 10.000 communes de 15 pays. Au mois de décembre 2012, l’Assemblée générale des Nations unies a approuvé une résolution visant à augmenter les activités en vue de l’élimination de la mutilation génitale féminine. Toujours en 2012, plus de 700 communautés africaines se sont publiquement engagées à éradiquer le phénomène qui, selon des données de l’UNICEF, a diminué ces dernières années. Il n’en demeure pas moins que sont en danger 30 millions de fillettes de moins de 15 ans. Vue la délicatesse du thème, il n’est pas possible de faire un calcul des victimes décédées mais les experts signalent que de nombreuses jeunes filles meurent par hémorragie ou à cause d’infections dans les semaines qui suivent la pratique. Celles qui survivent sont sujettes à un cycle menstruel douloureux, à des maladies pelviennes inflammatoires, à des abcès et à des cystites ainsi qu’à des infections urinaires et à une perte presque totale de sensibilité. Certaines deviennent stériles. (AP) (Agence Fides 08/02/2013)